

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	21

L'an deux mille vingt-deux, le 2 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Anne MORRIS (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

OBJET : RECRUTEMENT EN CONTRAT AIDE – SERVICE ENFANCE  
65- 02/11/2022

Dans le cadre du dispositif appelé Parcours emploi compétences (PEC) les collectivités peuvent recourir à des contrats aidés de type CAE.

Elles s'engagent sur un triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Madame Martine VENTURINI, Maire, propose de créer un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) axé sur l'encadrement au sein du service enfance-jeunesse. Elle rappelle que ce type de contrat fait, en fonction du public ciblé, l'objet d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 à 60 % du smic brut sur 26 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le rapport, et sur proposition du Maire, Martine VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le **8 NOV. 2022**

ID : 038-213800758-20221108-DE\_02\_11\_22\_65-DE

DECIDE la création à compter du 15 novembre 2022 d'un poste d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à temps non complet (26 h 00 hebdomadaires) axé sur l'encadrement au sein du service enfance-jeunesse, sous la forme d'un contrat à durée déterminée (d'une durée conseillée de 9 mois) éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera basée sur le montant du SMIC en vigueur.

AUTORISE le maire à procéder au recrutement de l'agent sur ce poste et à signer la convention avec l'Etat ainsi que toutes les pièces pouvant en découler.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI  
Maire



Affiché le : **8 NOV. 2022**

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le **8 NOV. 2022**

ID : 038-213800758-20221108-DE\_02\_11\_22\_65-DE

Tableau des effectifs - commune de Chapareillan

	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE	pourvus		vacants
<b>DIRECTION GENERALE</b>						
Ingénieur principal	A	1	35	1	35	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché	A	1	35	0	0	1
Adjoint administratif principal 1ère Classe	C	3	35	3	105	
Adjoint administratif principal 2ème Classe	C	2	35	1	35	1
Adjoint administratif principal 2ème Classe	C	1	31	1	31	
Adjoint administratif	C	1	35	1	35	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Technicien principal 2eme classe	B	1	35	1	35	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	35	4	140	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	35	4	140	
Adjoint technique	C	4	35	2	70	2
Adjoint technique	C	1	27	1	27	
Adjoint technique	C	1	24	1	24	
Adjoint technique	C	1	15h30	1	15,5	
Adjoint technique	C	1	12h30	1	12,5	
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur principal 1er classe	B	1	35	1	35	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	35	1	35	
Adjoint d'animation principal 2ème Classe	C	1	35	1	35	
Adjoint d'animation	C	1	28	1	28	
Adjoint d'animation	C	1	23	0	0	1
Adjoint d'animation	C	1	21	1	21	
Adjoint d'animation	C	1	14	0	0	1
Adjoint d'animation	C	1	11	1	11	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Adjoint du patrimoine	C	1	35	1	35	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>						
Atsem principale 1ère classe	C	1	35	1	35	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	1	21h20	1	21,33	
CAE	C	1	26	1	26	
CAE	C	1	23	1	23	
<u>CAE</u>	<u>C</u>	<u>1</u>	<u>26</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40</b>		<b>33</b>	<b>1010,33</b>	<b>7</b>
					<b>28,9</b>	

Vu pour être annexé à la délibération n° 65 du 02 11 2022

Martine VENTURINI  
Maire

